



Fiche signalétique

Les acteurs du projet

Ministère de la Justice

- > Direction des Services Judiciaires (DSJ)
- > Secrétariat général, sous-direction de l'immobilier

Maîtrise d'ouvrage déléguée

- > Agence publique pour l'immobilier de la Justice (APIJ)

Maîtrise d'œuvre

- > Architecte : FCLP (François Chochon et Laurent Pierre architectes)
- > Bureau d'études : TCE EGIS Rhône-Alpes
- > Économiste : Mazet & Associés
- > Acoustique : Avel acoustique

Entreprise générale

- > Léon Grosse

Contrôleur technique

- > Bureau Veritas

Coordonnateur en matière de sécurité et protection de la santé

- > Qualiconsult Sécurité

Assistants à maître d'ouvrage

- > Expertise économique : Voxoa
- > Expertise énergétique : H3C-énergies
- > Assistance pour l'entretien et la maintenance : GRONTMIJ
- > Assistance signalétique : SevCommunication

Services utilisateurs

- > Cour d'appel de Dijon
- > Juridictions du premier degré de Chalon-sur-Saône (tribunal de grande instance, cour d'assises, tribunal d'instance, conseil de prud'hommes et tribunal de commerce)

Les chiffres clés

Le chantier

- > Budget global de l'opération : **31** millions d'euros TTC
- > Durée du chantier : **36** mois pour les deux phases
- > Surface du palais de justice : **4 300 m²** Shon
- > Surface finale du palais de justice : **9 000 m²** Shon
- > **4** salles d'audience

Le calendrier

- > Septembre 2005 : notification du marché de maîtrise d'œuvre
- > 2007-2009 : suspension de l'opération, dans l'attente de la mise en œuvre de la réforme de la carte judiciaire
- > Décembre 2009 : reprise du projet et mise à jour du programme
- > 2010 : démolition de la maison d'arrêt
- > Novembre 2011 : début des travaux de la première tranche (création d'une extension au palais de justice, à l'emplacement de l'ancienne maison d'arrêt)
- > Mai 2013 : fin des travaux de l'extension
- > Juillet 2013 : mise en service de l'extension et début des travaux de réhabilitation du palais de justice historique
- > Octobre 2014 : fin des travaux de réhabilitation
- > Novembre 2014 : prise de possession du palais de justice
- > Décembre 2014 : mise en service du palais de justice réhabilité et de son extension

Le palais de justice dans ses grandes lignes

- > 2 grandes salles d'audiences pénales, l'une pour les assises, l'autre pour les procès en correctionnel
- > 2 salles pour les audiences civiles, 1 salle pénale, 7 salles d'audience de cabinet, 1 salle mutualisée pour les audiences de conciliation

Les personnels

Le bâtiment dans sa totalité – partie réhabilitée et extension – a été conçu pour accueillir la totalité des effectifs des 4 juridictions (magistrats, fonctionnaires et personnels de greffe, conseillers prud'hommes, juges consulaires et personnels du greffe privé du tribunal de commerce)



sommaire



Réunir plusieurs juridictions, un projet cohérent et rationnel

Le projet de regroupement des différentes juridictions en un seul bâtiment permet une meilleure lecture de la Justice, en optimisant l'utilisation des locaux et l'organisation des services.



3 questions à l'architecte Laurent Pierre

Le projet architectural a été guidé par la prise en compte des contraintes organisationnelles de chaque juridiction et le souci de cohérence entre l'ancien palais et son extension moderne.



Visite guidée

Le bâtiment historique a été restauré et agrandi pour être en conformité avec les normes actuelles et apporter de meilleures conditions d'utilisation pour les personnels et les justiciables.



^ Éléments symbolique du centre-ville, l'extension du palais de justice historique a été conçue pour s'insérer harmonieusement dans le paysage urbain.

Situé en plein centre-ville, le palais de justice de Chalon-sur-Saône vient de faire l'objet d'une restructuration/extension en deux temps. Après une première phase qui a vu la construction d'un bâtiment neuf sur l'emprise de l'ancienne maison d'arrêt démolie, mais dont le dôme a été conservé, le palais de justice historique, datant de 1864, a été totalement rénové. Ce nouvel ensemble deux fois plus grand, beaucoup plus moderne et plus fonctionnel, regroupe désormais quatre juridictions : le tribunal de grande instance (TGI) ainsi que la cour d'assises, le tribunal d'instance (TI), le tribunal de commerce (TC) et le conseil de prud'hommes (CPH). Un atout pour la lisibilité et l'efficacité de la Justice.

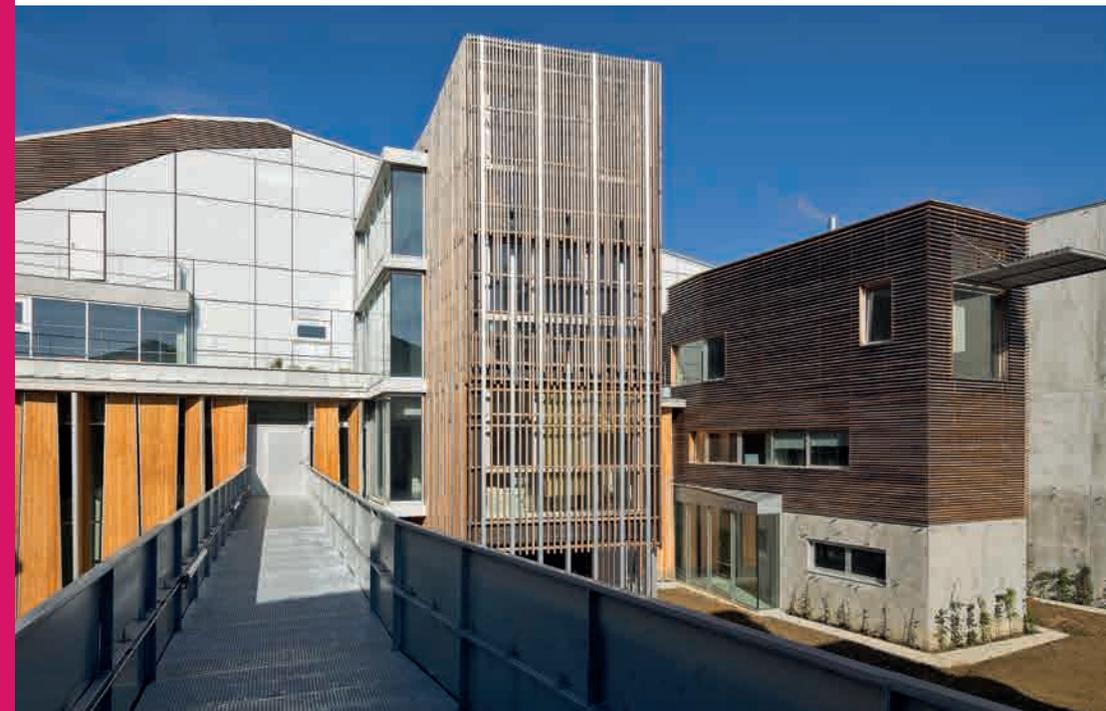
Réunir plusieurs juridictions, un projet cohérent et rationnel

Le regroupement de tous les services judiciaires sur un seul site constitue, aux yeux de tous les acteurs de la Justice, une véritable avancée. À plusieurs titres : « Symboliquement, tout d'abord, la présence de ce bâtiment prestigieux en plein cœur de Chalon-sur-Saône est une chance pour la ville », avance Frédéric Pillot, le président du TGI. « Nous offrons ensuite, grâce à cette réorganisation, une meilleure lisibilité aux justiciables et la possibilité pour la famille judiciaire de se retrouver », poursuit le président.

Au-delà de ces enjeux d'image et de cohésion, les atouts du regroupement sont enfin d'ordre pragmatique : « Rassembler les juridictions répond à des impératifs de rationalisation des moyens de la Justice », précise ainsi Gérard Grosjean, de la direction des services judiciaires.

Des perspectives de mutualisation

Une rationalisation qui rime avec mutualisation : premier accueil, guichet unique de greffe (GUG), salles d'audience... le regroupement des juridictions va permettre d'optimiser l'utilisation des locaux et l'organisation des services. « Les salles d'audience ne sont pas dédiées à une juridiction en particulier, donne pour exemple Gérard Grosjean. Elles ont vocation à être utilisées par toutes les juridictions en fonction de leurs besoins. « Chaque juridiction va disposer de créneaux horaires pour chaque salle », précise de son côté Frédéric Pillot, dont la mission a consisté, entre



^ ^ La construction du bâtiment neuf sur l'emprise de l'ancienne maison d'arrêt a constitué la première phase de l'opération. En haut, l'arrière du bâtiment ; en bas, vue depuis la passerelle reliant l'ancien bâtiment et son extension.



Le respect des intérêts de chaque juridiction est bien l'objectif poursuivi, depuis le début, par ce projet de restructuration

autres, à réaliser le planning des quelque 85 audiences hebdomadaires qui se tiendront au palais. Quant à la mise en place d'un GUG, elle se fera de façon progressive, « dans la concertation, de manière à trouver l'organisation qui respectera les spécificités de chaque juridiction », prévient le président du TGI.

Un chantier complexe mené dans la concertation

Le respect des intérêts de chaque juridiction est bien l'objectif poursuivi, depuis le début, par ce projet de restructuration : « À chacune des étapes, nous avons été entendus par l'Agence publique pour l'immobilier de la justice, se félicite Frédéric Pillot. L'équipe de terrain de l'APIJ s'est en effet montrée réactive et a su prendre en compte nos contraintes de fonctionnement. » Au cours de la première phase notamment, lors de la démolition de l'ancienne maison d'arrêt : « Nous avons planifié ensemble les séquences les plus bruyantes en fonction de l'activité des services », témoigne Reine-Marguerite Dervier qui, en tant que directrice de greffe, a été très présente sur ce dossier.

Bien qu'habitué à réaliser de telles « opérations tiroirs », Jacques Creton, directeur de secteur pour l'entreprise Léon Grosse, se félicite aussi de la qualité des échanges qu'il a eus avec l'ensemble des partenaires pour mener à bien le chantier : « C'était un bâtiment très compliqué à réaliser, avec des pentes et des contre-pentes, mais aussi une multitude de matériaux de façades, explique-t-il. Les échanges réguliers que nous avons eus avec l'APIJ ont permis de trouver des compromis techniques utiles. Et de conserver de cette expérience un excellent souvenir ! » Une fois l'extension réalisée et suite à leur déménagement, les services du TGI ont dû prendre leurs marques, de façon transitoire dans certains cas : « Il a fallu créer une entrée temporaire pour le public, aménager un lieu d'archivage provisoire dans les parkings et réorganiser la localisation des pièces à conviction », indique Elena Carlini, chef de projet à l'APIJ. À l'issue de l'ensemble des travaux, les services présents temporairement dans l'extension ont à nouveau déménagé pour s'installer définitivement dans le palais rénové : « Une quinzaine de personnes a dû déménager une seconde fois, note Reine-Marguerite Dervier. Ces mouvements ont suscité beaucoup de questions, voire quelques inquiétudes auxquelles j'ai dû répondre. Maintenant, nous nous préparons à accueillir les agents des autres juridictions pour mettre en commun toutes nos forces vives ! ».

▲ Les façades de l'extension sont en pierre de Buxy, une pierre locale.



▲ La façade du bâtiment historique, avec son péristyle classique, emblématique du xixe siècle, a été conservée et l'intérieur rénové pour une meilleur fonctionnalité.

3 questions à l'architecte Laurent Pierre, agence François Chochoy-Laurent Pierre

Comment avez-vous conçu l'insertion, en plein centre-ville, de ce palais de justice agrandi ?

Le palais de justice est déjà l'un des personnages constitutifs de l'hyper-centre de Chalon. Notre première décision a été de conforter le dispositif d'entrée: le fronton et l'escalier, ni beaux, ni laids, déjà là et « parfaitement » représentatifs de l'institution. Ils continuent à l'incarner aujourd'hui.

Nous avons également souhaité doubler la surface du palais, sans tout écraser.

Partis de la force de « l'archétype du XIX^e », nous avons choisi de le prolonger en l'étirant. Il ne s'agit pas de juxtaposer un nouvel objet, mais de donner un sens littéral au mot extension, en étant pleinement dans une écriture d'aujourd'hui. Ceci en le faisant progressivement évoluer vers des formes plus libres au fur et à mesure que l'on s'éloigne du bâtiment ancien.

Ainsi, la volumétrie, les enduits, les toitures et les percements de la rue de la Citadelle prolongent et reprennent scrupuleusement l'existant.

Puis, le long de la rue d'Autun, et de la rue Mauchamp, le rythme des fenêtres, les lignes des toitures, évoluent progressivement. Si la pierre de « Buxy bayadère » est la même que celle d'origine sur la façade historique, sa mise en œuvre et sa finition flammée fait apparaître ses veines rouges et grises qui soulignent une mise en œuvre qui ne pastiche pas l'ancienne.

L'idée sous-tendue dans ces dispositifs étant de dessiner une institution à la juste échelle du lieu, autour d'un jardin propre au palais mais perceptible depuis l'espace public.

Il ne s'agit pas de juxtaposer un nouvel objet, mais de donner un sens littéral au mot extension, en étant pleinement dans une écriture d'aujourd'hui.



^ ^ Un jeu dans l'imbrication des différentes matières et formes architecturales procure à l'extension un aspect audacieux et moderne, tout en restant dans la continuité du bâtiment existant.



^^ Un jardin a été créé à l'intérieur de l'enceinte du bâtiment, autour duquel s'organisent toutes les circulations du personnel.

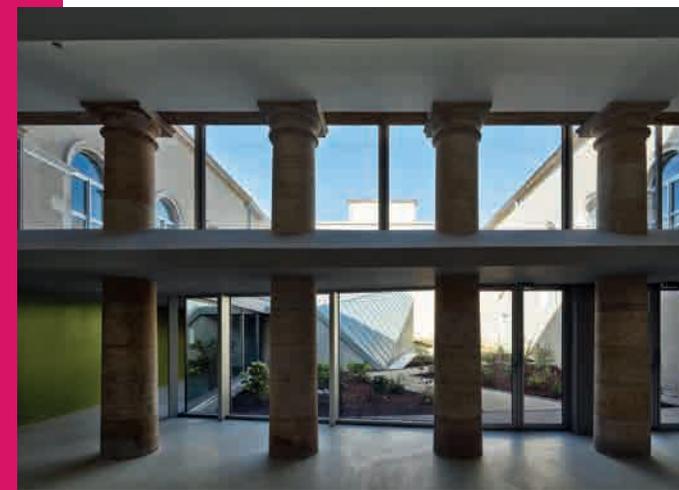
Quelles sont les contraintes architecturales induites par le regroupement de quatre juridictions au sein d'un même palais de justice ?

Dans un ensemble à quatre –TGI, TI, CPH et TC– autour de services partagés, il fallait donner une identité à chacun et répondre aux spécificités de fonctionnement de ces juridictions. Les publics qu'elles sont amenées à recevoir sont très différents.

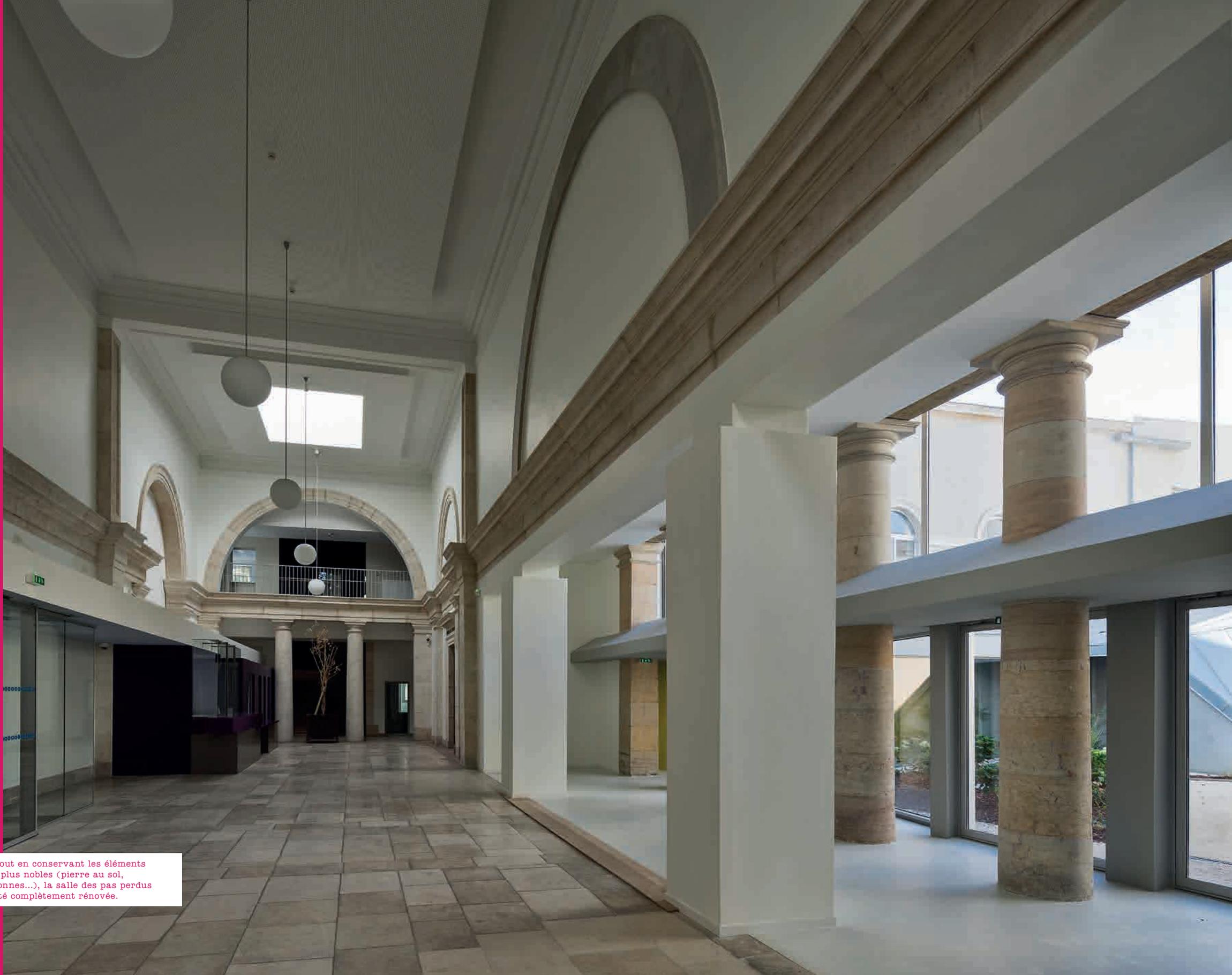
Comment avez-vous pris en compte les différents utilisateurs en dessinant l'extension et en faisant évoluer le Palais existant ?

Nous avons simplement écouté les gens, leurs questionnements, leurs doutes, pour connaître leurs besoins nouveaux ou particuliers par rapport au programme. Nous avons toujours agi avec l'APIJ, sans répondre forcément littéralement aux demandes, mais en proposant des solutions respectueuses des grandes cohérences architecturales et techniques d'ensemble (zones de sûreté, contraintes de sécurité, mur porteur mal placé...).

Nous avons surtout toujours pensé aux visiteurs. Ceux-ci peuvent être angoissés, intimidés, aussi nous avons voulu qu'à leur entrée dans le palais de justice, ils soient réellement accueillis par un dégagement de verdure. Le jardin intérieur sur lequel donne la salle des pas perdus offre ainsi une ambiance apaisée. C'est également autour de ce jardin que s'organisent tous les parcours du personnel.



^ Le palais de justice est ouvert sur l'extérieur grâce au jardin visible depuis la salle des pas perdus.



^ Tout en conservant les éléments les plus nobles (pierre au sol, colonnes...), la salle des pas perdus a été complètement rénovée.

Visite guidée

Au premier coup d'œil, le péristyle classique du palais de justice de Chalon-sur-Saône, qui domine la place de Beaune, ne laisse rien paraître des importants travaux qui ont agrandi et modernisé les lieux. En pénétrant à l'intérieur du bâtiment, en revanche, la transformation est très nette : écrue, la pierre de Bourgogne nettoyée illumine et donne toute sa solennité à la salle des pas perdus. L'impression d'espace, véhiculée par la hauteur sous plafond, se trouve désormais renforcée par une ouverture qui donne à voir, face à l'entrée, un jardin intérieur.

Véritable carrefour, la salle des pas perdus héberge l'accueil et le GUG ; elle dessert le tribunal de commerce à gauche, le conseil de prud'hommes à droite. Enfin, un long couloir qui offre une perspective profonde, relie la partie ancienne du palais à son extension moderne, où se trouvent désormais le TI et le TGI.

Des salles d'audience pour tous les besoins

Inchangées dans leur configuration, les deux grandes salles d'audience du palais ont malgré tout subi une véritable rénovation : « Nous avons conservé les boiseries mais réalisé un gros travail sur l'acoustique, explique Laurent Pierre, l'architecte du projet. C'était une priorité pour nous qui étions venu assister à une audience et n'avions rien entendu de la plaidoirie. »

En complément de ces deux salles – l'une dédiée aux assises, la seconde aux procès en correctionnel – de nombreuses autres pièces aux dimensions diverses ont été aménagées pour répondre aux besoins des différentes juridictions. Dans certaines, des box sécurisés ont été aménagés, représentant un progrès par rapport à l'équipement précédent : « Avant les travaux, nous n'avions pas de box sécurisés, ni de salles autonomes dans lesquelles isoler les personnes détenues, se souvient Frédéric Pillot, le président du TGI. Avec les nouveaux bâtiments, nous avons des circuits différents pour les personnes détenues et le public. Nous assurons donc non seulement la sûreté, mais aussi la dignité des personnes qui sont sous contrôle de justice. Nous nous mettons ainsi en conformité avec les prescriptions du contrôleur des lieux de privation de liberté. »

Si la plupart des salles d'audience sont situées dans l'ancien bâtiment, de nombreuses salles d'audience de cabinet, ainsi

Nous assurons donc non seulement la sûreté, mais aussi la dignité des personnes qui sont sous contrôle de justice.



^ L'une des deux grandes salles d'audience du palais historique, qui ont fait l'objet d'un travail important sur l'acoustique.

^ Le guichet unique de greffe, dans la salle des pas perdus, permettra de mieux orienter les justiciables.

que la salle du tribunal pour enfant, sont en revanche situées dans l'extension. Le nouveau bâtiment comporte d'ailleurs une seconde salle des pas perdus, qui prend place sous l'ancien dôme de la maison d'arrêt: «Ce dôme a une valeur symbolique très forte, souligne Olivier Rouquette. Nous l'avons conservé en hommage aux résistants qui furent fusillés à cet endroit, pendant la Seconde Guerre mondiale.»

Répartition des espaces

Tandis que la définition des besoins, en termes de surface, a été établie par la direction des services judiciaires conformément aux normes qui s'imposent à ce type de programme, les différentes juridictions ont pu faire part de leurs attentes en termes de localisation de leurs services et être entendus par l'APIJ afin d'organiser, de la manière la plus optimale possible, l'ensemble des services.

«Nous avons voulu regrouper au même étage tous les services de la chaîne pénale, explique ainsi Christophe Rode, procureur près le TGI. Certains dépendent du Parquet, d'autres du Siège, mais nous avons trouvé plus cohérent de les regrouper, depuis l'enregistrement des procédures jusqu'à la mise à exécution des peines.» Plus pratique pour les fonctionnaires qui peuvent communiquer plus facilement, cette nouvelle organisation à vocation à être plus lisible et plus accessible pour les avocats et les justiciables.



^ Deux trémis ont été creusés dans le plafond pour apporter de la lumière naturelle aux salles d'audience.



^ Les flux sont désormais séparés au sein du palais de justice rénové : au rez-de-chaussée, l'accès pour les salles d'audience ; à l'étage, la circulation pour les utilisateurs.

Un bâtiment performant

Le réaménagement du palais de justice de Chalon-sur-Saône a dû tenir compte des engagements issus du Grenelle de l'environnement : l'extension a ainsi bénéficié d'une isolation par l'extérieur de 60 centimètres, d'un système de ventilation à double flux et d'une climatisation se limitant aux salles d'audience et aux salles de réunion. Toujours sur le front de la performance énergétique, le bâtiment est équipé, dans son intégralité, d'un dispositif électrique qui limite les consommations : « Un détecteur de présence a été installé dans les bureaux, précise Elena Carlini, chef de projet à l'APIJ. Et pour les grandes salles et la salle des pas perdus, des plages horaires de mise en service des éclairages sont déterminées et évoluent en fonction de la lumière naturelle. »

« C'est un bâtiment beaucoup plus moderne que nous avons maintenant, sourit Reine-Marguerite Dervier, directrice de greffe. Ce qui signifie que la maintenance est plus complexe ! Nous avons donc dû nous former à l'utilisation de la gestion technique centralisée (GTC). »

Le contrôle des accès fait partie des dispositifs sophistiqués dont dispose Chalon-sur-Saône : « La partie tertiaire où circulent magistrats et fonctionnaires doit être étanche de la zone ouverte au public, note Gérard Grosjean, de la direction des services judiciaires. Une gestion des accès et des flux va donc devoir se mettre en place petit à petit ; il va falloir définir des modes de fonctionnement auxquels les fonctionnaires et magistrats n'étaient pas habitués. »

Depuis son bureau lumineux, avec vue sur la place de Beaune, Frédéric Pillot, qui se réjouit d'avoir accompagné la mutation du palais de justice depuis le début, juge cette restructuration comme une grande réussite : « Elle a réussi à tirer partie, conclut-il, du prestige des bâtiments anciens, tout en leur apportant la fonctionnalité du contemporain. »

Un bel équilibre entre tradition et modernité.

C'est un bâtiment beaucoup plus moderne que nous avons maintenant. Nous avons donc dû nous former à l'utilisation de la gestion technique centralisée.

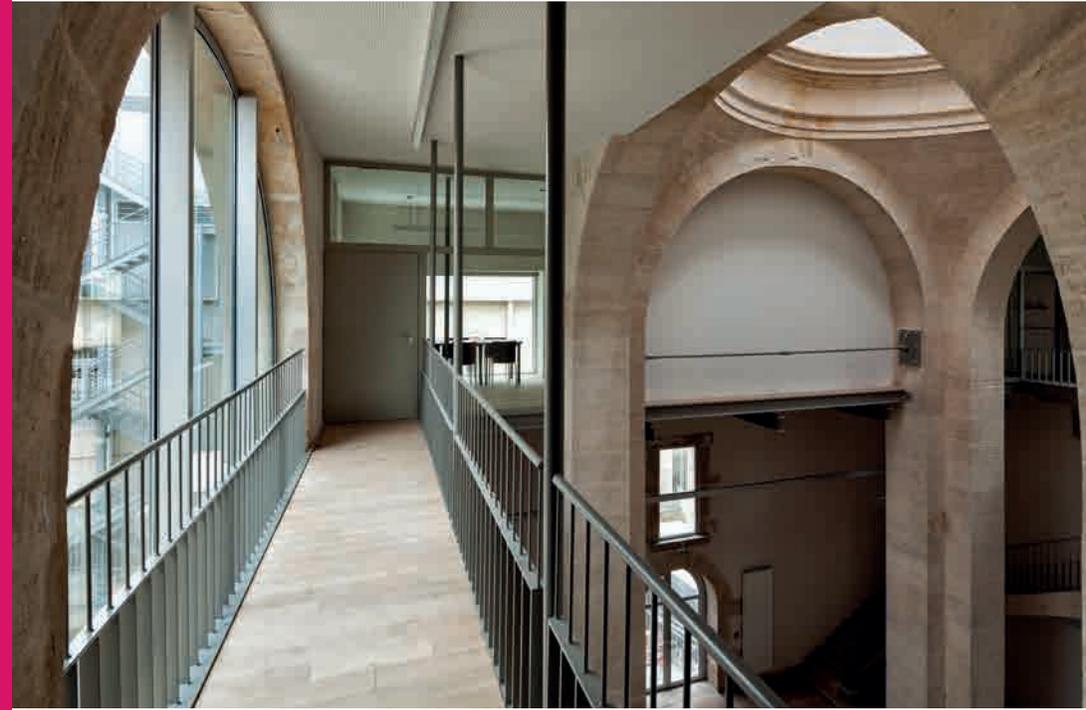


^ Les vitres de séparation ont été étudiées pour optimiser la lumière naturelle, tout en préservant la confidentialité ; ici une salle d'audience de cabinet.

^ Une des salles d'audience civile.



▲ Le dôme de l'ancienne maison d'arrêt, à forte valeur symbolique, a été conservé.



^ Les circulations pour les utilisateurs ont été pensées pour apporter sûreté et lumière naturelle.

^ Une petite salle pénale.

^ Le couloir menant du palais de justice rénové vers l'extension.

^ L'accès à la bibliothèque se trouvant dans le volume du dôme.



^ De nouveaux espaces de détente ont été mis à disposition des personnels.

^ Des espaces d'attente pour les justiciables.



^ Véritable carrefour, la salle des pas perdus dessert le tribunal de commerce et le conseil des prud'hommes.



^ Une salle civile.



^ ^ Les nouveaux bureaux des personnels sont optimisés en termes de rangement et de confort de travail.



▲ Le dôme de l'ancienne maison d'arrêt est désormais une deuxième salle des pas perdus.

Cette plaquette a été éditée à l'initiative de l'APIJ.

Direction de la publication

Marie-Luce Bousseton, Directrice générale

Coordination

Marion Moraes, Mission communication

Remerciements à

La direction des services judiciaires et le bureau OFJ2

Frédéric Pilot, président du TGI

Christophe Rode, procureur près le TGI

Reine-Marguerite Dervier, directrice de greffe

Laurent Pierre, architecte,

agence François Chochon-Laurent Pierre

Jorge De Sousa Queiros, architecte,

agence François Chochon-Laurent Pierre

Jacques Creton, directeur de secteur

pour l'entreprise Léon Grosse

Bertrand Lacroix, Egis Rhône-Alpes

Ont participé au sein de l'APIJ

Paul-Luc Dinnequin

Olivier Rouquette

Elena Carlini

Maquette et mise en page Anatome

Rédaction Isabelle Friedmann

Crédits photographiques Nicolas Borel

Impression





L'Agence publique pour l'immobilier de la Justice (APIJ) est un établissement public du ministère de la Justice.

Principal opérateur immobilier du Ministère, l'Agence a pour mission de construire, rénover et réhabiliter des palais de justice et des établissements pénitentiaires, en France métropolitaine et dans les départements et collectivités d'outre-mer. Elle participe, par ses études et expertises, à la définition de nouveaux programmes judiciaires et pénitentiaires. L'Agence pilote plus d'une quarantaine d'opérations. Ses équipes opérationnelles pluridisciplinaires, composées d'ingénieurs et d'architectes, appuyées par des services administratifs, juridiques et financiers, lui permettent d'assurer des interventions étendues, depuis les recherches, études et acquisitions foncières, jusqu'à la programmation, aux études et aux travaux, sous toutes les formes de la commande publique.

Le tribunal d'instance, le tribunal de commerce et le conseil des prud'hommes viennent rejoindre le tribunal de grande instance de Chalon-sur-Saône, dans un palais de justice étendu et rénové. Ce projet rend ainsi plus efficace et plus lisible l'organisation locale de la justice.

La restructuration qui s'achève permettra, en outre, d'offrir au public, aux magistrats et aux fonctionnaires des conditions d'accueil et de travail à la fois plus confortables, moins énergivores et mieux adaptées aux personnes à mobilité réduite.

Maître d'ouvrage pour le compte du ministère de la Justice, l'Agence publique pour l'immobilier de la justice (APIJ) a veillé à ce que cette nouvelle construction concilie tradition et modernité, élégance architecturale et fonctionnalité.

